

DECRET N° 89-457 DU 29 DECEMBRE 1989

portant nomination et promotion à titre Exceptionnel et Etranger dans l'Ordre National du Bénin de Monsieur Shigeo KATSU, Représentant-Résident de la Banque Mondiale au Bénin en fin de Mission.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin, et la Loi Constitutionnelle en date du 6 Mars 1984 qui l'a modifiée ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU le Décret N° 89-310 du 5 Août 1989 portant Composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N° 85-23 du 06 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la lettre N° 2967/SGCEN/C du 21 Août 1989 ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Est nommé et promu à titre Exceptionnel et Etranger dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 29 Décembre 1989.

- AU GRADE DE COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN :

Monsieur Shigeo KATSU,  
Représentant-Résident de la Banque Mondiale  
au Bénin en fin de Mission.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Bénin.

Fait à COTONOU, le 29 Décembre 1989

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Président du Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,



Barthélémy OHOUENS.-

Ampliations : PR 4 - CC/IRPB 4 - Ministères 15 - Gde Chanc. 20 -  
GPC 2 - PPC 2 - SGCEN 4 - SPD 2 - ONEPI 2 - DCCT 1 -  
CSM 1 - BN-DAN 4 - DPE-DIC-INSAE 6 - IGE et ses Sections 4 -  
UNB-PLSJEPI-INSJA 6 - Préfets 6 - JORPB 2 - Intéressé 2.-